

Motion relative au maintien des abattoirs lozériens

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 6 mars 2020 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

CONSIDERANT

- Que les abattoirs sont complémentaires et de dimensions pertinentes sur le territoire,
- Que des ateliers de découpe dépendent pleinement de l'activité des abattoirs,
- Que de plus en plus d'éleveurs pratiquent la vente directe,
- Que des installations de jeunes agriculteurs se font fréquemment en circuits courts,
- Que la loi EGalim et les Projets Alimentaires Territoriaux encouragent la consommation de produits locaux,
- Que déjà, de nombreux abattoirs à proximité ont prononcé leur fermeture et que les outils actuels du département sont utilisés par des acteurs des départements voisins,
- Que ces outils permettent de répondre aux exigences de plus en plus fortes sur le volet bien-être animal, environnement, bilan carbone...

DEMANDE

- Le maintien de l'ensemble des outils lozériens,
- Que des solutions d'adaptation techniques soient apportées par l'administration,
- Que les décideurs publics ne raisonnent pas uniquement avec une approche économique,
- Que des financements publics soient encore mobilisés pour continuer à répondre à l'attente des éleveurs, des artisans et des industriels locaux.

Délibérée à Mende, le 6 mars 2020

La Présidente
Christine VALENTIN

